

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

luxaprint® 3D mould

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matériau monocomposant photopolymérisable pour la fabrication additive d'embouts auditifs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DETAX GmbH
Rue: Carl-Zeiss-Straße 4
Lieu: D-76275 Ettlingen

Téléphone: +49 7243/510-0 Téléfax: +49 7243/510-100

E-mail: post@detax.com Internet: www.detax.com

Service responsable: This number is only obtainable during office hours

(Monday - Thursday 8.00 a.m. - 5.00 p.m., Friday 8.00 a.m. - 4.00 p.m.)

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +1-800-424-9300 (CHEMTREC worldwide)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Rèalement (CE) nº 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acrylate d'uréthane aliphatique Diacrylate de tripropylène glycol Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle

oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 2 de 11

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations/prescriptions nationales

et locales relatives à l'élimination.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des résines acrylique / méthacrylique et d'excipients.

Composants dangereux

N° CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)	•		
2143103-44-8	Acrylate d'uréthane aliphatique			10 - < 50 %	
	944-336-4		01-2120266262-60		
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; I	H317 H412			
	Résine acrylique	10 - < 40 %			
	Eye Irrit. 2; H319				
42978-66-5	Diacrylate de tripropylène glycol	1 - < 15 %			
	256-032-2		01-2119484613-34		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. H411				
2455-24-5	Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle	1 - < 10 %			
	219-529-5		01-2120748481-53		
	Repr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Ch				
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbe	0,1 - < 5 %			
	278-355-8	015-203-00-X	01-2119972295-29		
	Repr. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H361 H317 H411				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de conc	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
2143103-44-8	944-336-4	Acrylate d'uréthane aliphatique	10 - < 50 %		
	par voie orale:	DL50 = >5000 mg/kg			
		Résine acrylique	10 - < 40 %		
	dermique: DL5	0 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg			
42978-66-5	256-032-2	Diacrylate de tripropylène glycol	1 - < 15 %		
	dermique: DL5	0 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6200 mg/kg			
75980-60-8	278-355-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	0,1 - < 5 %		
	dermique: DL5	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 3 de 11

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement spontané, faire en sorte que les vomissures puissent s'écouler librement, pour éviter tout risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 4 de 11

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker en présence d'agents d'oxydation puissants ni de matériaux alcalins et acides puissants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine dans un lieu sec, ne pas stocker avec des denrées alimentaires. Veiller à une bonne ventilation du local. Stocker à l'abri complet de la lumière. Ne pas stocker sous gaz de protection, car l'oxygène (air) est nécessaire à la stabilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matériau photopolymérisable pour la fabrication additive d'embouts auditifs.

Destinée à du personnel qualifié.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
75980-60-8	80-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine				
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	0,822 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,233 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,145 mg/m³	
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,0833 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,0833 mg/kg p.c./jour	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection doivent être en : Caoutchouc butyle

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 5 de 11

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide:

Couleur: diverses nuances, correspondant à la désignation du produit

Odeur: estérifié-e

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:

non applicable
non applicable
Limite inférieure d'explosivité:
non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:
non déterminé

Point d'éclair: >100 °C DIN 51755

Température de décomposition: >=190 °C
pH-Valeur: non déterminé
Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas
nécessaire car la substance est connue
pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Pression de vapeur: <1 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,09 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.
Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : agents d'oxydation, matériaux fortement acides ou alcalins.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 6 de 11

10.4. Conditions à éviter

Le produit se polymérise lorsqu'il est exposé à la lumière UV ou à la lumière visible. Conserver par conséquent dans des récipients fermés à une température de 15 à 28°C, à l'abri de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
2143103-44- 8	Acrylate d'uréthane al	iphatique				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Ratte	Lieferanten-Sicherheit sdatenblatt	OECD 401
	Résine acrylique					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		
42978-66-5	Diacrylate de tripropylène glycol					
	orale	DL50 mg/kg	6200	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin		
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4	,6-triméthylber	nzoyl)phosph	nine		
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Acrylate d'uréthane aliphatique; Diacrylate de tripropylène glycol; Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle; oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 7 de 11

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode		
2143103-44- 8	Acrylate d'uréthane alipha	atique							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	18 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Lieferanten-SDB	OECD 203		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	15.9	48 h	Daphnia magna	Lieferanten-SDB	OECD 202		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	25.4		Pseudokirchneriella subcapitata	Lieferantern-SDB	OECD 201		
42978-66-5	Diacrylate de tripropylène	glycol							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	4,5-10	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>28 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	88,7		Daphnia magna (puce d'eau géante)				
2455-24-5	Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle								
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	34,7	96 h		GESTIS			
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-t	riméthylben	zoyl)phosphii	ne					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>2,01	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	3,53	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)				
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	>1000	3 h	Boue activée				

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

	duit it a pas ste teste.			
Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation	-		
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			
		0-10%	28	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)	-	-	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	3,1

Page 8 de 11



Date de révision: 16.11.2023

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould Code du produit: 10404

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
75980-60-8	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphi ne	47-55	Cyprinus carpio (Carpe)	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Non classé comme substances PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Transport maritime (IMDG)

DETAX GmbH



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 9 de 11

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>transport:</u> transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 10 de 11

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Skin Sens: Sensibilisation cutanée Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

	<u> </u>
Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

luxaprint® 3D mould

Date de révision: 16.11.2023 Code du produit: 10404 Page 11 de 11

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)